

REUNION DE TRAVAIL
REOUVERTURES ECOLES PRIMAIRE, MATERNELLE ET ALSH
04 MAI 2020

Représentants de la Commune :

Mme VESPA, Maire,
Mme FICHOT, 1^{ère} Adjointe,
M. BAILLY-MAÎTRE, Directeur Général des Services,
M. ROSSIGNOL, Directeur des Services Techniques,
Mme FERNANDEZ, ATSEM,

Représentants de l'école primaire :

M. MOREL-JEAN, Directeur de l'école primaire,
Mme EPAILLY, Représentante des parents d'élèves pour l'école primaire,

Représentants de l'école maternelle :

Mme PELLETIER, Directrice de l'école maternelle,
Mme DELACROIX, Représentante des parents d'élèves pour l'école maternelle,

Représentante de l'ALSH :

Mme MORIZET, Directrice de l'ALSH.

- **Propos préliminaires**

Peu importe la couleur de la zone dans laquelle se situent les écoles, leur réouverture est demandée par les autorités nationales à compter du jeudi 14 mai pour les enfants. Des mesures doivent donc être mises en place conjointement par les acteurs locaux, qui n'ont eux-mêmes pas toutes les réponses qu'ils souhaiteraient à une pluralité de problématiques.

- **Rôle de la Commune**

La Commune gère ce qui concerne le protocole sanitaire. Son objectif est de permettre la continuité de l'accueil tout en permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble des acteurs et des enfants dans les écoles, et à leurs abords. Pour ce faire, sera mis à disposition un ou plusieurs agents communaux pour le ménage, plusieurs fois par jour, et le midi, une fois les classes vides (désinfection des locaux, aération, etc.).

La Commune également mettra à disposition de l'ensemble des personnels les moyens nécessaires pour assurer leur sécurité et celle des enfants, en coordination avec l'éducation nationale. Du gel hydroalcoolique et des masques ont été commandés. Le Ministère a communiqué sur les masques pour les enfants et a retenu qu'il n'est pas envisagé de leur en fournir, ceux-ci étant trop jeunes et n'ayant pas le recul nécessaire pour s'en servir en toute sécurité.

- **Le fonctionnement des écoles :**

Concernant les modalités de réouverture des écoles et de suivi en présentiel des enseignements, celles-ci sont encore en discussion. Les écoles s'orienteraient vers un fonctionnement à la semaine ou sur deux fois deux ou trois jours pour alterner les groupes d'enfants le cas échéant. L'objectif étant pour les écoles d'accueillir les fratries les mêmes jours quelles que soient les écoles. L'école numérique continue son fonctionnement pour les élèves non-présents physiquement.

Au niveau de l'école primaire, le nombre d'enfants accueillis dépendra de la surface des classes (4 mètres² par élève). Toutes les demandes des parents ne pourront peut-être pas être satisfaites. Il est appelé au civisme des familles pour s'assurer que leur enfant se rend à l'école sans aucun symptôme (fièvre, toux, etc.). A l'heure actuelle, les parents sont plutôt incertains car leur choix dépendra du protocole appliqué et également de leur situation professionnelle. Le nombre d'enfants retournant ou ne retournant pas à l'école officiellement suite à retour des parents est donc faible.

- **Le respect des consignes sanitaires**

Au niveau des écoles, il y aura une entrée et une sortie différenciée par groupe d'enfants. La grande section rentrerait par la cour, et les autres sections par l'entrée et la sortie normales (la classe de Madame PELLETIER de MS-GS par la cour, la classe MS-GS de Madame VUILLET par l'entrée principale et la classe de TPS-PS de Madame BOSDURE par la porte extérieure de la salle de sieste). Au niveau des thermomètres, il y a actuellement une pénurie. Les lavages de mains auront lieu très régulièrement sous la surveillance des personnels de l'éducation nationale, certaines classes bénéficiant de lavabos. Les structures de jeux seront bâchées et les jeux fortement limités pour éviter des contacts multiples.

Concernant le cas de la sieste et plus globalement des petites sections, l'organisation sera très compliquée de l'avis commun des présents. Il est envisageable que les petites sections puissent ne pas rouvrir d'ici la fin de l'année scolaire (pour les après-midi seulement pour l'instant ; les consignes changeant tous les jours et sachant qu'il n'y a rien d'officiel pour le moment) du fait de l'impossibilité des siestes et de respecter les gestes barrières pour un public si jeune.

Chaque école devra disposer de gel hydro alcoolique, de savons, serviettes jetables, poubelles avec couvercles et pédales. La Commune veillera au maintien des stocks.

Les parents d'élèves ont proposé de prêter mains fortes mais l'inspecteur a refusé pour réduire au maximum les contacts. L'ensemble des acteurs tient tout de même à les en remercier.

- **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :**

L'ALSH ne peut pas accueillir les enfants pendant le temps scolaire. La Commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux avait obtenu une dérogation d'ouverture pour l'accueil des enfants dont les parents exercent des missions indispensables mais cette dérogation est caduque à compter du lundi 11 mai.

Concernant les modalités de fonctionnement périscolaire ou extrascolaire, la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative (JVSA), attend des instructions du Ministère. Pour les repas, les parents devront apporter des repas « tirés du sac » au moins les deux premières semaines, et possiblement jusqu'aux vacances selon la réponse de notre prestataire.

33 enfants pourraient être accueillis dans les locaux de l'ALSH en périscolaire et en extrascolaire. Concernant le restaurant scolaire, il pourra y avoir deux services de 22 enfants chacun. Les chiffres sont arrêtés eu égard à la superficie de l'ALSH, chaque enfant ayant besoin de 4 mètres². Les enfants pourront être accueillis au nombre de 10 par salle, pour 3 salles.